CONTRÔLE DES EPI
(contre les chutes de hauteur)

STA-CEPI

Durée	Nombre de participants	Références règlementaires
1 jour (7 heures)	**8 maximum**	**Recommandation R 430-R431 01/09/2024**

PUBLIC

Toute personne désignée par le responsable de l'établissement étant amenée à vérifier l'état de conservation des EPI contre les chutes de hauteur.

PRÉREQUIS

- Maîtriser la langue française nécessaire à la lecture et à la compréhension des notices d'instructions des fabricants d'EPI

OBJECTIFS

- Être capable d'effectuer le suivi et le contrôle des EPI contre les chutes de hauteur dans le respect de la règlementation en vigueur et selon la notice du fabricant .
- Savoir gérer et élaborer un registre de sécurité selon la notice du fabricant

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Diaporama
- Films/Vidéos
- Photos

  Intervenant sur la formation titulaire d'une attestation de formateur et agréé par le Syndicat de l'échafaudage (SFECE)
- Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (EPI), comprenant des équipements conformes et validés ainsi que des équipements réformés (mis au rebut).

MÉTHODES MOBILISÉES

- Découverte & démonstration (exposé participatif)
- Application (mise en situation) & questionnement

PROGRAMME DE FORMATION

- Les différentes protections collectives
- Les différents types d'EPI
- Les types d'EPI à contrôler :
  - Harnais
  - Longes
  - Connecteurs
  - Absorbeurs
- La règlementation relative aux EPI contre les chutes
  - Obligations techniques
  - Obligations de contrôle de fabrication
  - Obligations de marquage : CE
  - Obligations de l'employeur
  - Obligations d'information de l'utilisateur
  - Obligations de l'utilisateur
- Les règles d'utilisation et principes de sécurité des EPI utilisés
- Périodicité de contrôle
- Points de contrôle par type d'EPI
- Identification des cas de rebut
- Procédure de consignation suite à vérification
- Entretien et maintenance des EPI
- Mise en situation pratique
  - Vérification harnais selon notice du constructeur
  - Vérification longe selon notice du constructeur
  - Vérification ancrages selon notice du constructeur
- Évaluation et correction

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Quiz théorique
- Evaluation pratique

RECONNAISSANCE DÉLIVRÉE

- Attestation de formation délivrée aux participants ayant satisfait à l'évaluation
- Compte rendu individuel remis à l'entreprise en cas d'échec à l'évaluation

Personnes en situation d'handicap : merci de nous contacter afin d'adapter le programme

STA FORMATION Bâtiment A11 • 5 avenue Lionel Terray • 69330 MEYZIEU • 04 78 04 10 35 contact@staformation.fr • www.staformation.fr

SAS au capital de 10 000 € - SIRET 840 493 183 00023 - RCS LYON - APE 8559 A
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84691611069

PROG STA-CEPI
09/01/20
Indice F 21/10/26